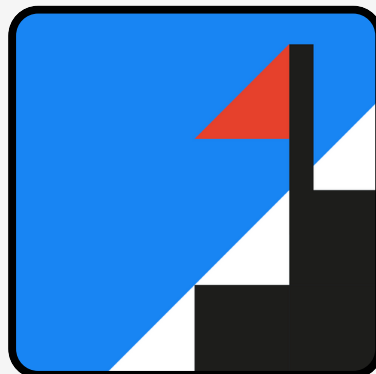




**Ensemble,
Défendre,
Entreprendre.**



avocats-ensemble.fr

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Parce que nous voulons une société de droit pour une société juste, une économie porteuse et responsable, nous voulons d'une profession capable d'assurer la défense des justiciables tout en promouvant une vision dynamique et prospective de la profession pour relever les défis majeurs à venir, et notamment :

« *Si nous sommes capables d'offrir à nos clients les clefs de la croissance et de la résilience, alors nous en sommes capables pour nous-mêmes.* »

1. Le développement de l'intelligence artificielle, des outils numériques, les exigences imposées par la cybersécurité, source d'opportunités et de responsabilités extraordinaires qui doivent cependant être encadrées dans l'intérêt de nos clients et pour réduire la fracture numérique qui touche aussi nos cabinets ;
2. La nécessité de protéger le périmètre du droit face aux efforts hégémoniques d'acteurs qui proposent des services juridiques sans aucune garantie de compétence, sans protection de leurs utilisateurs ;
3. Les enjeux imposés par une justice dépourvue de moyens matériels et humains, qui affaiblit l'accès au juge, complexifie les procédures et prive de fait les justiciables d'une résolution réactive et efficace de leurs litiges. A cet égard, les MARDs sont nécessaires mais ne peuvent être la seule réponse à ces enjeux ;
4. La nécessaire protection de l'équilibre personnel de chacune et chacun dans ces combats, dans l'exercice de notre profession et au sein de nos cabinets. Car l'humanité est au cœur de notre serment. Nous la devons pour nous-mêmes et pour nos collaborateurs.

La profession est multiple, elle est riche d'activités complémentaires. Nous partageons le même socle, quels que soient nos modes d'exercice et la taille de nos cabinets. Ne nous voilons pas la face, nous devons défendre ce socle commun, peu importent nos différences. Il est notre ADN et fonde notre valeur ajoutée.

Face à ces défis, il est urgent de faire front ensemble, pour défendre ce qui nous fédère dans l'intérêt de nos clients, pour porter notre profession dans l'avenir, dans l'intérêt de nos jeunes, pour que le droit soit au cœur de notre économie, dans l'intérêt de tous.

Nous vous proposons de mettre nos valeurs, celles de l'innovation, de l'initiative, de l'entrepreneuriat et du conseil, au service de ces combats.

Car si nous sommes capables d'offrir à nos clients les clefs de la croissance et de la résilience, alors nous en sommes capables pour nous-mêmes.

Tel est le sens de notre engagement et des propositions que nous portons.



Audrey Chemouli
Tête de la liste
parisienne de l'ACE



François Coutard
Tête de la liste
nationale de l'ACE



Emmanuel Raskin
Président national
de l'ACE





Ensemble...

Pour renforcer la lutte contre le harcèlement, en prévoyant notamment la responsabilité disciplinaire des personnes morales et étendre les procédures d'alerte à la profession d'avocat;

Pour encourager la transmission intergénérationnelle, en mettant en place un mentorat basé sur le volontariat pour les jeunes avocats ;

Pour améliorer la flexibilité, en favorisant le travail à distance tout en maintenant le lien collectif ;

Pour renforcer les relations magistrats-avocats, en développant des formations communes et en créant une grande école des professionnels du droit commune aux avocats et aux magistrats ;

Pour favoriser l'accès au droit et réduire les inégalités, en révisant la fiscalité en faveur des particuliers redevables des honoraires d'avocats ;

Pour favoriser le dialogue social et la RSE au sein de la profession, en créant une charte nationale commune à toutes les structures d'exercice ;

Pour combattre la fracture numérique, en mutualisant les outils de digitalisation ;

Pour l'interprofessionnalité, en simplifiant le régime des structures d'exercice pluriprofessionnelles (SEP) ;

Pour garantir l'effectivité des formations initiale et continue, en les adaptant aux pratiques ainsi qu'aux exigences du marché, et en permettant le recours au contrat d'apprentissage;

Pour instaurer un rescrit déontologique.



Défendre...

Le secret professionnel et l'activité de conseil en combattant toute distinction entre le conseil et la défense ;

L'avocat dans la transition numérique, en mutualisant :

- l'accès à l'IA générative et en formant les avocats à son utilisation ;
- les outils pour protéger nos cabinets contre les cyber-attaques.

La protection sociale et l'assurance vieillesse de l'avocat;

En oeuvrant par toute action de lobbying pour assurer l'équilibre financier de nos cabinets suite à :

- la mise en place de la nouvelle doctrine remettant en cause la taxation des rémunérations des associés de SEL et ;
- la jurisprudence de la Cour de Cassation soumettant à cotisations sociales, les dividendes versés d'une SEL à une SPFPL.

Notre compétitivité et le périmètre du droit :

- en oeuvrant à la définition légale de la consultation juridique;
- en formant les avocats à la maîtrise et à la pratique du droit de l'Union européenne.

La justice pénale :

- en supprimant la lettre d'intention et les comparutions à délai différé ;

- en luttant contre l'extension des pouvoirs d'enquête du ministère public et en maintenant les prérogatives du juge d'instruction ;
- en s'opposant à l'extension des perquisitions de nuit ;
- en simplifiant la procédure pénale pour la rendre efficiente et intelligible;
- en refondant le régime des nullités, le régime de l'instruction et en accélérant les procédures de mise en mouvement de l'action publique pour les victimes de crimes et de délits.

La justice civile :

- en luttant pour maintenir l'audience des plaidoiries en présentiel, en soumettant la visioconférence à l'accord exprès des parties ou de leur avocat ;
- en rendant à la mise en état civile sa vertu participative ;
- en systématisant le rapport du juge avant les plaidoiries ;
- en laissant aux parties le choix de recourir à l'audience de règlement à l'amiable ;
- en réformant la procédure d'appel par la suppression des sanctions du décret Magendie ;
- en étendant le champs d'application de la force exécutoire des actes d'avocats ;
- en ouvrant l'action de groupe directement aux personnes éligibles sans passer par le filtre des associations et en confiant à l'avocat le rôle de coordinateur.



Entreprendre...

En facilitant l'exercice professionnel au sein des structures d'exercice, en simplifiant les choix de structures et en harmonisant le statut fiscal et social des avocats ;

En menant une réflexion sur la collaboration libérale, pour l'adapter aux enjeux économiques de la profession, en clarifiant le statut d'avocat conseil, en développant le caractère entrepreneurial de la collaboration, en favorisant la flexibilité et un dialogue approprié à chaque cabinet.

En assouplissant les règles de la domiciliation ;

En consacrant l'apport d'affaires entre avocats et avec des tiers dans le respect de notre indépendance et de nos principes essentiels ;

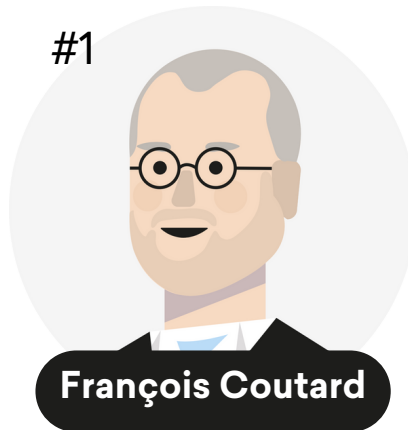
En favorisant le développement des activités commerciales connexes et accessoires, par la suppression de toute rupture d'égalité avec les sociétés commerciales non régulées dans le respect de nos principes essentiels ;

En révisant les modes de rémunération des avocats dans l'exercice des mandats civils de l'article 6 du RIN.

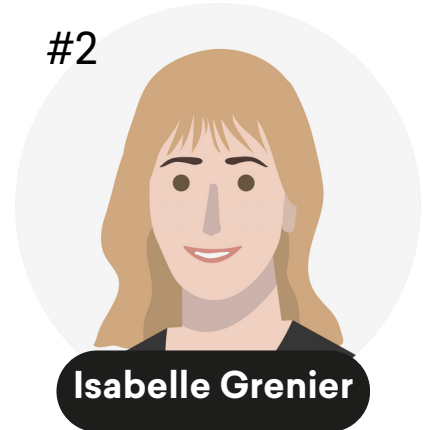
Collège national

Collège
national

#1



#2



#3



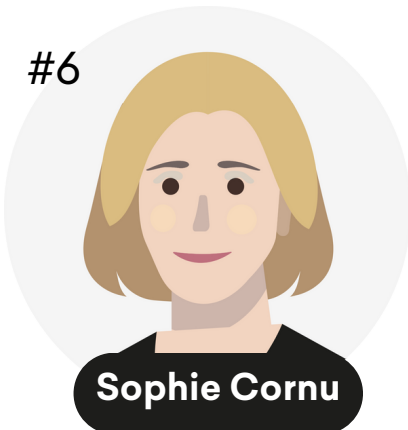
#4



#5



#6



#7



Pour découvrir les
autres candidats !

Collège parisien

Collège
parisien

#1



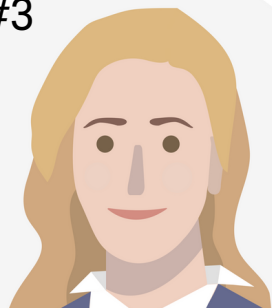
Audrey Chemouli

#2



David Levy

#3



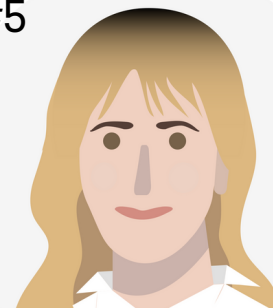
Charlotte Robbe

#4



Frédéric Teper

#5



Juliette Schwebelin

#6



Ludovic Blanc

#7



Elodie Quer



Pour découvrir les
autres candidats !



**Ensemble,
Défendre,
Entreprendre.**



avocats-ensemble.fr